

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS708

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 3

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« en application de l'article 6-1 de la présente loi en vue de retirer une image ou »

les mots :

« , faite en application de l'article 6-1 de la présente loi, de retrait d'une image ou d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.